

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 20°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs à chaque dépense de fonction d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Dépenses de fonction

Avril – juin 2017

CATHERINE RUDEL-TESSIER

Coroner en chef

Description de la dépense	Date	Coût
Entrevues de coroners investigateurs à temps partiel	2017-03-20	15,15 \$
Rencontre de travail avec le coroner Dr Paul-G. Dionne	2017-04-04	76,06 \$

Juillet – septembre 2017

CATHERINE RUDEL-TESSIER

Coroner en chef

Aucune dépense.

Octobre – décembre 2017

CATHERINE RUDEL-TESSIER

Coroner en chef

Aucune dépense.

Janvier – mars 2018

CATHERINE RUDEL-TESSIER

Coroner en chef (jusqu'au 28 février 2018)

Aucune dépense.

PASCALE DESCARY

Coroner en chef (à compter du 5 mars 2018)

Aucune dépense.